



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS  
Pôle « Élections, Emploi et Cohésion Sociale »  
AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Mme Hélène HENRY  
Tel : 03.86.83.95.36  
[helene.henry@yonne.gouv.fr](mailto:helene.henry@yonne.gouv.fr)

**ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0044**

**Fixant la liste des candidats pour le deuxième tour de scrutin des élections municipales complémentaires du 23 octobre 2022 dans la commune LES SIÈGES**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.258 et R.128,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0038 du 30 août 2022 portant convocation des électeurs de la commune LES SIÈGES le 16 octobre 2022 (1<sup>er</sup> tour) et le 23 octobre 2022 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires, pour pourvoir à la vacance de **quatre** sièges de conseillers municipaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0042 du 30 septembre 2022 fixant la liste des candidats pour les deux tours de scrutin des élections municipales partielles complémentaires dans la commune LES SIÈGES le 16 octobre 2022 (1<sup>er</sup> tour) et le 23 octobre 2022 (2<sup>ème</sup> tour) ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0360 en date du 25 août 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU le nombre de candidats présents au premier tour, inférieur au nombre de sièges à pourvoir,

VU les candidatures enregistrées,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du deuxième tour de scrutin des élections municipales complémentaires du 23 octobre 2022 dans la commune LES SIÈGES est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 18 octobre 2022

Le Sous-Préfet,

Rachid KACI



Le Sous-Préfet de Sens et le Maire de la commune LES SIÈGES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0044 du 18 octobre 2022**

**Fixant la liste des candidats pour le deuxième tour de scrutin des élections municipales complémentaires dans la commune LES SIÈGES**

---

Élections municipales complémentaires le 23 octobre 2022

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 4

- Madame Nathalie LANGLOIS
- Monsieur Didier LANGLOIS
- Monsieur Raymond FONTAINE
- Monsieur Gérald BOURNONVILLE
- Monsieur François BUIS

